

Bala Demba et Béhanzin : pages méconnues de l'histoire des relations germano-africaines

LORQU'IL s'agit d'étudier les relations historiques germano-africaines, on pense d'abord et avant tout à cette Afrique qui fut allemande pendant trois décennies (de 1884 à 1914) et que les Allemands durent abandonner définitivement en 1919, selon les termes du Traité de Versailles. Et pourtant les plus belles pages de l'histoire des relations germano-africaines ne furent pas écrites à l'époque coloniale, loin s'en faut. Il suffit de penser au temps où, en 1868, le roi de Prusse, futur empereur allemand sous le nom de Guillaume I^{er}, envoya des présents au Cheick Omar, sultan du Bornou, présents pour lesquels l'explorateur allemand Gustav Nachtigal parcourut l'Afrique du Caire au Lac Tchad. C'était au temps où les souverains allemands et africains se traitaient d'égal à égal, du moins dans les formes courtoises du protocole diplomatique européen. Les archives allemandes regorgent de ces exemples qui nous rappellent des pages oubliées ou méconnues de l'histoire africaine. Deux exemples nous en donnent ici l'illustration. Il s'agit de deux correspondances royales africaines adressées à l'empereur allemand au siècle dernier : une du roi Bala Demba, souverain des Baga (dans l'actuelle Guinée-Conakry), et une du célèbre potentat Béhanzin, roi éphémère du Danhomê de 1890 à 1892, figure illustre de la résistance africaine à l'invasion européenne de l'Afrique. Le fait que ces deux exemples concernent des pays qui n'ont jamais été colonies allemandes, rehausse évidemment l'intérêt de ces mises et prouve que les sources allemandes de l'histoire africaine ne se trouvent pas toujours là où on les recherche.

Le cas de Bala Demba

En 1884, lorsque le chancelier Otto von Bismarck nomma l'explorateur allemand Gustav Nachtigal comme consul général pour l'Afrique de l'Ouest et lui confia la responsabilité de venir y défendre les intérêts commerciaux allemands — au besoin par la proclamation de protectorat sur des localités africaines — une mission secrète fut confiée à l'émissaire allemand par un lobby d'hommes d'affaires allemands qui avaient une factorerie sur les côtes de l'actuelle Guinée-Conakry. Elle consistait à contacter personnellement le potentat africain Bala Demba, roi des Baga, en vue de signer avec lui un traité par lequel serait proclamé le protectorat allemand sur son pays. Le secret qui a entouré cette mission laisse à penser qu'elle avait été longuement et minutieusement préparée en accord avec le ministère impérial allemand des Affaires étrangères, puisque dès 1881, le négociant Friedrich Colin avait sillonné une bonne partie des territoires de ce qu'on appelait alors la Sénégambie, et avait établi des contacts avec plusieurs chefs de la région. A la suite de ces contacts, Colin avait adressé à la chancellerie impériale à Berlin le 21 novembre 1881, un rapport sur la prospérité de ses affaires dans cette région, avec l'arrière-pensée évidente d'attirer l'attention du chancelier Bismarck sur la possibilité d'un protectorat allemand sur certains des territoires où il avait implanté ses factoreries. Friedrich Colin avait alors insisté particulièrement sur le roi Bala Demba dont les terres situées sur les bords du fleuve Doubréka l'intéressaient tout particulièrement. C'était l'époque où Bismarck observait encore une prudence mesurée face au problème colonial. Le chancelier se contenta d'accuser réception de ce document, sans aucune prise de position officielle.

Plus tard Friedrich Colin avait réussi à convaincre le roi Bala Demba que l'empereur des Allemands dirigeait la plus puissante nation européenne et était prêt à beaucoup de bienveillance et de générosité si le souverain noir consentait à garantir la sécurité des intérêts allemands installés sur son territoire. C'était une manière habile d'obtenir un traité qui serait ensuite interprété comme une demande de protectorat allemand. Très flatté par cette promesse d'attention de la part d'un monarque européen, Bala Demba écrivit en arabe et remit à Colin une lettre adressée à l'empereur Guillaume I^{er} et dont voici le contenu dans sa traduction française :

« Puisse cette lettre te parvenir ; je le demande à Dieu, le seul que personne ne peut égaler et qui est plus grand que tous les rois ; je le demande à son Prophète et Esclave Mahomet qu'Il a envoyé sur terre pour convaincre tous les rois par le Coran et par ses enseignements qui doivent apporter la Bonne Parole à tous les hommes qui ne la connaissent pas encore.

Certes ceci n'est qu'une simple lettre, mais c'est une lettre qui contient beaucoup de choses. Moi, le roi en personne, je l'ai fait écrire, moi le roi des Baga, dans ma résidence de Tumania sur les bords du Doubréka, sur le terrain légué à mon fils. Cette lettre, je l'ai remise à M. Colin, pour qu'il l'emporte avec lui et la remette en mains propres à son roi, afin que les deux rois et leurs familles fassent ainsi connaissance. Car moi le roi d'ici, je veille sur les Européens, et toi tu peux dire à tes sujets de n'avoir aucune crainte sur mon territoire ; je leur assure la protection nécessaire. Ne dis pas qu'il s'agit d'un simple homme noir qui écrit cette lettre, car tu dois savoir que tous les rois sont égaux. Je suis le roi Bala Demba, souverain des Baga. Mon fils qui règne sur le territoire au bord du Dubréka te salue. Tous les princes de ma famille te saluent. Nous t'affirmons que beaucoup de tes sujets peuvent venir ici faire du commerce, car nous voulons que le fleuve soit ouvert aux Européens. Il n'y a pas de guerre dans mon pays, et tant que je vivrai, il n'y aura pas de guerre, ainsi les Européens n'ont-ils rien à craindre. C'est pourquoi j'ai remis cette lettre à M. Colin, pour qu'il te la remette, pour que tu saches qu'aucun Européen ne peut dire qu'on lui a fait du mal dans mon pays.

Parmi les connaissances que l'on fait, il y a trois genres à distinguer : tu connais quelqu'un et tu ne lui dis rien ; tu connais quelqu'un et tu lui dis tout ce que tu sais ; tu connais quelqu'un qui t'inspire de la crainte et tu n'oses pas le lui dire. Si la personne est en l'occurrence une femme, ne lui dis rien ; mais si c'est un homme, alors ne crains rien et dis-lui tout ce que tu as sur le cœur ; par contre la troisième catégorie de connaissance, c'est Dieu, celui qui t'inspire la crainte. Tu n'as pas besoin de lui dire ce que tu sais, car Il voit jusque dans ton cœur et Il sait ce qui s'y passe.

L'antilope n'essaierait pas de se gratter le dos si elle n'avait pas pris conscience d'avoir des cornes ; de même les Européens ne seraient jamais venus ici, s'ils ne savaient pas qu'ils y seraient en sécurité.

C'est pour te dire tout cela que je t'ai envoyé cette lettre,

Moi, le roi Bala Demba »

Comme on peut le constater, cette lettre — morceau choisi de la littérature diplomatique africaine — ne contient aucune demande de protectorat, ni même la moindre arrière-pensée de spéculation avec l'Allemagne. Bala Demba y parle des Européens, de tous les Européens, c'est-à-dire des Allemands et des autres aussi. Le roi des Baga affirme avec assurance ce que les Européens feignaient d'ignorer, à savoir que c'étaient les rois africains qui protégeaient les commerçants européens en Afrique, et non le contraire.

L'accueil réservé à la lettre de Bala Demba en Allemagne fut enthousiaste. L'Association coloniale allemande (Deutscher Kolonial-

verein) créée à Francfort-sur-Maine en 1882 et présidée par le prince Hermann von Hohenlohe-Langenburg, s'intéressait au projet de Colin en Afrique occidentale. Une note de Colin datée du 6 mars 1884 fut transmise par le prince Hermann Hohenlohe-Langenburg à son frère le prince Chlodwig Hohenlohe-Schillingsfürst, ministre des Affaires étrangères de Bismarck. Ce dernier insistait auprès du chancelier pour que le projet de Colin fût inscrit au programme de Gustav Nachtigal nouvellement nommé consul général du Reich pour l'Afrique de l'Ouest.

Le 1^{er} avril 1884, *Schwäbischer Kronik*, quotidien régional du comté de Württemberg dont Colin est originaire, qualifiait d'enthousiaste l'accueil réservé en Allemagne à la missive de Bala Demba et annonça que Friedrich Colin fut invité à adhérer à l'Association coloniale allemande, afin que sa cause put être défendue par cette dernière. Une autre note de Colin datée du 30 avril 1884 confirma sa demande de protectorat sur les terres de Bala Demba et reçut enfin l'assentiment de Bismarck qui, le 19 mai 1884, écrivait à Nachtigal en partance pour l'Afrique :

« Par l'ordonnance du 22 du mois dernier, vous avez été informé que monsieur Colin de Stuttgart a fondé un comptoir à l'embouchure du fleuve Doubréka sous le 8°45 Nord, en face des îles Loos. Il m'a adressé le 30 du mois dernier ce document que je joins ici pour votre information expresse. Les missions qui y sont consignées ont reçu l'assentiment souverain de Sa Majesté l'Empereur.

Je vous prie de vous rendre à l'embouchure du Doubréka à bord de la corvette impériale Möwe et, si possible, de signer un traité d'amitié, de commerce et de protectorat avec le roi des Baga, Bala Demba... »

L'empereur en personne confirma son accord en répondant le 24 mai 1884 à la lettre de Demba. La missive impériale fut transmise à Nachtigal avec deux cadeaux impériaux pour Bala Demba : une épée et une statuette de l'empereur à cheval.

Le projet de protectorat allemand sur les terres de Bala Demba représentait une véritable provocation diplomatique ; les îles et la région visées par Colin étaient une zone d'influence anglaise depuis 1818, par concession du roi Bala Demba pour une somme annuelle de 500 dollars. Le reste de la côte était sous influence française. Si Bismarck et Guillaume I^{er} l'ignoraient, Friedrich Colin et ses amis de l'Association coloniale allemande ne pouvaient l'ignorer ; ils avaient simplement espéré un revirement du roi Bala Demba en faveur de l'Allemagne. Cet espoir était le seul fondement de la mission confiée à Nachtigal dans ce pays. Ce dernier y arriva sur la *Möwe*, escortée par un autre bateau de guerre allemand, l'*Élisabeth*. Malgré toutes les pressions militaires et diplomatiques, Bala Demba opposa une fin de non-recevoir au projet de protectorat allemand sur son pays ; et c'est avec regret que Nachtigal dut annoncer le 9 juillet 1884, par télégramme à la chancellerie :

« Première mission sans succès — Îles sous domination anglaise par contrat de concession — Terre ferme protectorat français. Aucune condition remplie. »

Cette dernière mention « Aucune condition remplie » faisait allusion aux conditions posées par Bismarck à Nachtigal pour toute proclamation éventuelle de protectorat allemand sur un territoire africain, entre autres, que ladite proclamation ne porte pas atteinte aux prétentions anglaises ou françaises sur ledit territoire. Dans le cas des territoires de Bala Demba, cette première condition n'était pas remplie.

Le manque de conviction et de préparation fut à l'origine de cette première tentative ratée de colonisation allemande en Afrique occidentale, mais on sait que l'Allemagne a été largement consolée et dédommée le 5 juillet 1884 grâce à l'acquisition du Togo par Nachtigal.

Après l'échec de la mission de Nachtigal auprès de Bala Demba, Colin et ses protecteurs à Berlin firent valoir d'autres prétentions auprès de la chancellerie impériale ; Bismarck régla cette affaire par la voie diplomatique dans la convention du 24 décembre 1885 par laquelle la France reconnut à l'Allemagne la souveraineté sur Porto-Seguro (au Togo) en contrepartie de la renonciation de Colin à ses prétentions. Ainsi l'Allemagne fut largement dédommée de n'avoir pas pu proclamer son protectorat sur le territoire de Bala Demba.

Le cas de Béhanzin

Une note similaire à celle de Bala Demba fut envoyée en 1892 à l'empereur allemand Guillaume II par le roi Béhanzin du Dahomé, mais dans des circonstances tout à fait différentes. Les relations politiques et diplomatiques entre le royaume du Dahomé et le Reich allemand constituent un chapitre particulièrement intéressant des relations germano-africaines au XIX^e siècle, malheureusement éclipsé par l'histoire du Togo allemand dont elles découlent d'ailleurs. En effet, la naissance du Togo allemand en 1884 dans le voisinage immédiat du royaume du Dahomé — farouchement attaché à son indépendance — constitua pendant longtemps pour les autorités de Berlin un casse-tête pratiquement insoluble. Pour le Reich allemand, l'idée d'annexer le Dahomé pour élargir le Togo était tentante, mais considérée comme suicidaire, compte tenu de la légendaire tradition guerrière des sujets et des rois du Dahomé d'une part, et des expériences faites par d'autres nations européennes face à ce royaume d'autre part : Angleterre en 1878, Portugal en 1885, France en 1890. Aussi l'Allemagne se contenta-t-elle de pratiquer envers le Dahomé une politique complaisante de bon voisinage qui, du reste, garantissait le développe-

ment et la prospérité du commerce allemand à Ouidah. Cette politique avait d'ailleurs été inaugurée par le chancelier Bismarck dès 1882, dans une lettre qu'il adressa personnellement au roi Glèlè du Dahomè ; par la suite, on s'est contenté de suivre cette voie tracée avant la naissance du Togo allemand.

Nombreuses furent alors les correspondances échangées entre la chancellerie impériale allemande à Berlin et le palais royal d'Abomey, soit par le biais du gouverneur allemand du Togo, soit par des émissaires spéciaux de la chancellerie impériale. Après la création d'un consulat allemand au Dahomè en 1886, Bismarck envoya l'explorateur Ludwig Wolf comme émissaire à Abomey ; toutefois ce dernier mourut sans avoir accompli sa mission. A la suite du passage à Ouidah d'un autre émissaire, le capitaine Gravenreuth, en 1891, le Dahomè amorça un rapprochement spectaculaire avec le Reich allemand. Dans l'une des missives du roi Béhanzin à Guillaume II, le souverain africain proposait même d'envoyer une sorte d'ambassade itinérante du Dahomè à Berlin, pour porter des présents royaux à l'empereur et à l'impératrice. L'empereur accepta les cadeaux du roi, mais refusa de recevoir des ambassadeurs d'un royaume alors décrié en Europe. En revanche, et par courtoisie, il adressa à son tour une série de cadeaux au roi Béhanzin. Parmi ces présents se trouvaient les objets avec lesquels Gustav Nachtigal avait tenté vainement en 1884 de soutirer à Bala Demba, un protectorat allemand sur son territoire. C'est dans le contexte de ce rapprochement germano-dahoméen qu'en janvier 1892, Béhanzin envoya à l'empereur allemand une nouvelle lettre en anglais dont voici la traduction française :

« Palais d'Abomey, le 16 janvier 1892

*A Frédéric Guillaume II,
Empereur d'Allemagne*

*Cher ami,
Monsieur,*

Je me permets d'accuser réception de votre sollicitude, d'attirer l'attention du gouvernement de Votre Majesté en réaffirmant que l'amitié entre l'Allemagne et le Dahomey est à son commencement et si quelque chose ne va pas bien sur la côte africaine je Vous en informerai.

Comme Dieu créa aussi bien les Blancs que les Noirs et assigna aux gouvernements européens de régner sur les Européens, de même, moi le roi du Dahomey, je dois régner sur la côte occidentale de l'Afrique ; depuis lors nous entretenons notre amitié continuellement. Puisque les choses qui ne sont pas nécessaires pour vous, je ne tolérerai

pas qu'elles soient faites au gouvernement européen, je pense également que ce qui n'est pas nécessaire pour moi, vous aussi vous ne pouvez pas tolérer que cela soit fait contre moi dans l'un quelconque de vos protectorats. Vous êtes un empereur puissant et respectable en Europe, de même, je suis un roi puissant et respectable sur la côte occidentale de l'Afrique.

Les anciens Européens qui visitaient les côtes de l'Afrique, nous les respections et les honorions généralement à cause du gouvernement, mais les Européens qui viennent de nos jours sur les côtes de l'Afrique ont apporté beaucoup de choses que je vais vous expliquer maintenant.

Spécialement les Français, quand ils arrivent chez moi sur la côte de l'Afrique, en général, ils pillent des provisions de bœufs, de cochons, de moutons, de chèvres et de poules, et ils disent qu'ils vont les envoyer au président de France ; jusqu'à présent, ils consomment ces provisions sans les envoyer en France.

Ils peuvent revenir chez quelqu'un et prendre un balai pour balayer la maison eux-mêmes, puis imposer aux autochtones de payer ; après avoir arraché cet argent à ceux-ci, ils les trompent en disant que l'argent sera envoyé en France.

Voilà toutes les actions que les Africains évoquent pour insulter le gouvernement français, et lorsque des gens de ce pays m'insultent d'une façon ou d'une autre, et que j'envoie [mes gens] les punir, alors les Français disent que ce pays fait partie de leur colonie.

Les commerçants européens ont l'habitude d'apporter ici toutes sortes de marchandises pour leur commerce, et selon la loi du Dahomey, personne parmi les autochtones ne peut maltraiter un Européen.

Mais dans les autres pays où les Français vont piller les biens des gens, ceux-ci frappent parfois les Blancs et les tuent même, et sont cruels envers eux à cause de ce que les Français leur font constamment ; alors les Français enterrent leurs morts là sans rien dire, puis écrivent pour dire à leur gouvernement au pays que ces gens sont morts de maladie.

Des choses de ce genre ne peuvent se produire sur aucun de mes territoires, car mes sujets obéissent à mes lois. Ma conclusion est que, si je trouve mauvais ce qui se passe sur les côtes d'Afrique par la faute de n'importe lequel des gouverneurs européens, je vais le notifier au gouvernement [concerné], car je souhaite que nous qui sommes les autorités de nos propres pays, nous bâtissions notre amitié, et notre respectabilité, comme d'habitude, pour que chaque chose revienne à sa place.

En attendant la réponse de Sa Majesté, je souhaite que le Dieu Tout-Puissant accorde longue vie et longue prospérité à l'empereur et aux familles royales.

Votre cher ami
Gbèhanzin, roi du Dahomey

PS : Les pays dont j'ai dit dans ma lettre que j'y ai envoyé mes gens pour les punir à cause de leur irrespect, aucun d'eux ne fait partie des colonies françaises pour lesquelles nous avons un traité. Je me permets de faire savoir à Votre Majesté que je vous considère, Vous empereur comme le meilleur ami que j'ai jamais eu. Je vous prie donc de distribuer mes lettres ci-jointes aux gouvernements [concernés] avec le plus grand plaisir. »

La présente lettre constitue la pièce maîtresse d'une longue correspondance politique entre le Dahomê et le Reich allemand. Dans le fond, Béhanzin aborde ici les mêmes sujets évoqués dans des correspondances précédentes : l'amitié avec les Allemands et la mise en accusation des Français qui veulent conquérir son pays. Mais tout cela est dit ici, non plus sous forme de simples déclarations, mais en termes d'analyse politique ponctuée d'exemples, de comparaisons, d'affirmations, d'interrogations subtiles. De plus, Béhanzin se compare à Guillaume II : « Vous êtes un empereur puissant et respecté en Europe ; de même je suis un roi puissant et respecté en Afrique occidentale. », il affirme que Dieu a créé les Blancs et les Noirs pour que chacun gouverne chez lui : « Les gouvernements européens commandent en Europe ; moi je commande ici en Afrique occidentale » ; en somme Béhanzin proclame déjà avant la lettre le slogan bien connu : « L'Afrique aux Africains ! l'Europe aux Européens ! » En outre, Béhanzin proclame le principe fondamental de la politique européenne du Dahomê : politique de portes ouvertes dans l'égalité de toutes les nations européennes au Dahomê. Mais en même temps, il déplore — en prenant l'Allemagne à témoin — la politique d'invasion de son pays par la France. La réaffirmation de son amitié avec l'Allemagne est soulignée par la promesse de tenir l'empereur allemand informé de tous les événements relatifs à la côte occidentale de l'Afrique.

Cette lettre nous montre Béhanzin comme un roi sûr de lui-même et de son pouvoir d'hégémonie dans la sous-région. Ce sentiment s'explique facilement : d'une part, le roi du Dahomê a connu un regain de prestige après avoir infligé une cuisante défaite aux Français lors de la campagne contre son pays en 1890, défaite à la suite de laquelle il a imposé à la France un traité de paix humiliant, signé le 3 octobre 1890, qui lui prescrit de payer 20 000 francs par an au roi du Dahomê pour avoir le droit de rester définitivement à Cotonou, sans que la ville devînt pour autant une propriété française comme le revendiquait la France. D'autre part le réarmement de l'armée du Dahomê par les firmes allemandes de Ouidah a consolidé le sentiment de puissance de l'armée dahoméenne, en laissant envisager avec sérénité une nouvelle offensive française en 1892.

On notera que le message est signé « Votre cher ami, le roi du Dahomey », étant bien entendu ici que cette phrase n'a rien d'une simple formule de courtoisie diplomatique : la lettre elle-même prouve avec assez d'évidence toute la sincérité que Béhanzin attache à cette formule finale. Ceci est corroboré par le « post-scriptum » qui prouve la totale confiance que le roi du Dahomé place en Guillaume II : Béhanzin ouvre totalement son cœur en affirmant qu'il considère Guillaume II comme le meilleur ami qu'il ait jamais eu de sa vie ; par ailleurs, il confie à ce dernier des notes adressées aux autres gouvernements européens, exprimant ainsi encore une fois, le rôle d'arbitre qu'il désire voir l'Allemagne jouer dans le conflit franco-dahoméen.

Il est formellement établi que l'empereur Guillaume II a reçu et lu cette correspondance de Béhanzin. Une note marginale au dossier de transmission du courrier à l'empereur souligne d'ailleurs que ce dernier a demandé que cette lettre lui soit présentée une deuxième fois. Il est permis de se demander quelle suite aurait réservée Guillaume II à cette importante correspondance si les Français n'avaient pas déclenché la campagne décisive contre Béhanzin en proclamant le blocus de la Côte des Esclaves en ce début d'année 1892, blocus que l'Allemagne soutint fermement.

Ces quelques pages extraites des archives allemandes illustrent quelques aspects des relations diplomatiques germano-africaines au siècle dernier et montrent le rôle joué en coulisses par le Reich allemand dans le partage de l'Afrique entre les puissances coloniales européennes.

Paulin A. Oloukpona-Yinnon
Université de Lomé (Togo)